

ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. TROIS EXÉCUTIONS PRÉVUES LES DEUX DERNIÈRES SEMAINES DU MANDAT DE DONALD TRUMP

Deux hommes et une femme condamnés en vertu du droit fédéral des États-Unis risquent d'être exécutés durant les dernières semaines du mandat de Donald Trump. Les autorités américaines ont repris les exécutions fédérales après une interruption de 17 ans et ont depuis procédé à un nombre d'injections létales sans précédent, à l'encontre de la tendance nationale et mondiale en faveur de l'abolition. Les procès des personnes sélectionnées pour ces exécutions ont été marqués par le caractère arbitraire, l'insuffisance de l'assistance juridique, les préjugés racistes, et certaines d'entre elles étaient atteintes de graves déficiences mentales ou intellectuelles, en violation du droit international et des normes connexes. Amnesty International appelle le ministre de la Justice des États-Unis à cesser toutes les exécutions.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Justice par intérim :
US Acting Attorney General Jeff Rosen
U.S.A. Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20530-0001, États-Unis
Messagerie pour laisser un commentaire : +1-202-353-1555
Courriel : askdoj@usdoj.gov

Monsieur le Ministre par intérim,

Je vous appelle à annuler toutes les exécutions fédérales qui sont prévues et à ne plus autoriser les procureurs fédéraux à requérir la peine de mort lors des procès en cours et à venir.

La programmation de 13 exécutions par le gouvernement de Donald Trump est sans précédent et va à l'encontre de la tendance à l'abandon de l'application de la peine de mort aux États-Unis et dans le monde. Si toutes les exécutions fédérales prévues ont lieu, en moins de sept mois, votre gouvernement aura été responsable de plus de la moitié du nombre annuel d'exécutions réalisées aux États-Unis ces dernières années.

Le recours aux exécutions au cours des derniers mois a fait non seulement ressortir les défaillances injustes et la nature arbitraire qui caractérisent depuis longtemps le système d'application de la peine capitale aux États-Unis, mais a également révélé un mépris total de la part de votre gouvernement à l'égard des garanties et restrictions prévues par le droit international et les normes internationales afin de protéger les droits de toute personne accusée qui encourt la peine de mort. Les préjugés racistes, la condamnation à mort de personnes atteintes de graves déficiences mentales ou intellectuelles et l'assistance juridique défaillante, notamment, figurent parmi les facteurs communs qui ont contribué à des décisions judiciaires de vie ou de mort sujettes à caution.

À l'heure actuelle, 22 États américains et le district de Columbia ont aboli la peine de mort, et 11 autres n'ont procédé à aucune exécution depuis plus de 10 ans. Au lieu d'ordonner des exécutions, pour vos dernières semaines en poste, **je vous engage à annuler immédiatement toutes celles qui sont prévues.**

Veillez agréer, Monsieur le Ministre par intérim, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Deux hommes et une femme risquent d'être exécutés au cours des dernières semaines du mandat de Donald Trump : [Lisa Montgomery](#), le 12 janvier, [Corey Johnson](#), le 14 janvier, et [Dustin Higgs](#), le 15 janvier. Leurs avocats ont souligné que les irrégularités et la nature arbitraire qui caractérisent depuis longtemps l'application de la peine de mort aux États-Unis avaient concerné également leurs procès (leurs déclarations sont accessibles – en anglais – via les liens). Depuis la reprise des exécutions fédérales en juillet 2020 après une interruption de 17 ans, le gouvernement de Donald Trump a fait exécuter huit hommes et a programmé cinq autres exécutions au cours des dernières semaines de son mandat, dont celle de la seule femme incarcérée dans le couloir de la mort fédéral. Si toutes ces exécutions ont lieu, il aura exécuté 13 personnes en sept mois. Ce nombre impressionnant est sans précédent, non seulement parce que trois exécutions fédérales au total avaient été réalisées au cours des plus de 40 ans écoulés entre la reprise des exécutions aux États-Unis en 1977 et juin 2020, mais aussi parce qu'il représente plus de la moitié du total annuel des exécutions pour tout le pays au cours des deux dernières années (22 en 2019 ; 25 en 2018). C'est la première fois en plus de 130 ans que des exécutions fédérales sont autorisées en période de transition présidentielle aux États-Unis.

Le gouvernement de Donald Trump a ordonné des exécutions en violation des restrictions relatives à la peine de mort établies par le droit international relatif aux droits humains et les normes en la matière. Les équipes d'avocats des prisonniers et [Amnesty International](#) ont relevé de multiples préoccupations concernant les exécutions réalisées depuis juillet dernier. La première était celle de [Daniel Lewis Lee](#), qui a été déclaré mort le 14 juillet, plus de seize heures après le moment initialement prévu pour son exécution, sans que son avocat ait été prévenu en bonne et due forme du moment où celle-ci était finalement programmée, et alors que plusieurs requêtes étaient encore en cours devant les tribunaux. [Wesley Ira Purkey](#) a été exécuté le 16 juillet. Son décès a également été prononcé seize heures après le moment initialement prévu pour son exécution. Un sursis avait été accordé par une cour de district, qui estimait qu'il avait présenté des éléments solides démontrant qu'il était atteint de la maladie d'Alzheimer et qu'on lui avait diagnostiqué auparavant un syndrome de stress post-traumatique complexe, une forme de schizophrénie, des troubles bipolaires, une dépression majeure et un état de psychose, ce qui le rendait inapte à être exécuté, mais cette mesure a été levée par la Cour suprême. Le droit international interdit de condamner à mort des personnes atteintes de troubles mentaux (psychosociaux) ou de déficiences intellectuelles. [Dustin Honken](#) a été exécuté le 17 juillet, bien que ses avocats aient souligné que son procès et son audience de détermination de la peine avaient été entachés d'irrégularités et d'une défaillance de son avocat, qui n'avait pas informé le jury de son handicap mental ni des difficultés qu'il avait connues au cours de sa vie. [Lezmond Mitchell](#), un Amérindien navajo, a été exécuté le 26 août malgré une demande de sursis émanant de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), qui avait estimé que son droit à un procès équitable avait été bafoué et que cette exécution constituerait en outre une violation du droit à l'identité culturelle des Navajos et porterait atteinte à leur droit à l'autodétermination, car ce peuple s'oppose activement à l'application de la peine de mort à ses membres. Le 28 août a eu lieu l'exécution de [Keith Dwayne Nelson](#). Ses avocats ont montré que l'insuffisance de son assistance juridique lors du procès avait abouti à des erreurs cruciales et empêché le jury d'avoir connaissance des circonstances atténuantes dans l'affaire, notamment les multiples violences physiques et sexuelles qu'il avait subies pendant son enfance difficile. Ceux de [William Emmett LeCroy](#), qui a été exécuté le 22 septembre, avaient mis en avant le fait qu'une assistance juridique inefficace lors du procès avait empêché que les circonstances atténuantes, à savoir des violences sexuelles pendant son enfance et une déficience mentale de longue date, soient présentées correctement au jury, mais les différentes juridictions ont rejeté ses recours. [Christopher Vialva](#) a été exécuté le 24 septembre pour un crime commis à l'âge de 19 ans, bien que des études scientifiques montrent que le développement du cerveau humain et le processus de maturation psychologique et émotionnelle continuent au moins jusqu'aux premières années qui suivent le 20e anniversaire. Ses avocats avaient fait valoir les préoccupations liées à l'inefficacité de l'assistance juridique dont il avait bénéficié lors du procès, les éléments concernant son enfance difficile et ses déficiences mentales et intellectuelles n'ayant pas été étudiés. [Orlando Hall](#), un homme noir, a été exécuté le 19 novembre. Il avait été condamné en 1995 par un jury dont tous les membres étaient blancs, après que le procureur eut écarté quatre des cinq Afro-Américains faisant partie des jurés potentiels. Son exécution était la première réalisée en période de transition présidentielle depuis 1889. [Brendon Bernard](#), qui avait seulement 18 ans au moment des faits pour lesquels il a été condamné, a été exécuté le 10 décembre, et [Alfred Bourgeois](#), qui était atteint d'une déficience intellectuelle, le 11 décembre. Ces dix exécutions se sont déroulées au pénitencier fédéral de Terre Haute, dans l'Indiana.

De nombreux appels à cesser ces exécutions ont été adressés au ministre de la Justice des États-Unis, William Barr, notamment par [une centaine d'anciens ou actuels procureurs élus](#), responsables et vice-responsables du système judiciaire d'États américains, dirigeants des forces de l'ordre, et d'anciens ministres de la Justice et hauts responsables du ministère de la Justice. À ce jour, 142 pays ont aboli la peine capitale en droit ou dans la pratique. Amnesty International s'oppose en toutes circonstances et sans aucune exception à la peine capitale car elle constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 15 janvier 2021

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOMS, PRÉNOMS ET PRONOMS À UTILISER : Les personnes risquant d'être exécutées par les autorités fédérales américaines (elles)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr51/3441/2020/fr/>